



Procès-verbal du conseil scientifique du 12 mars 2026

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 12 mars 2026 à l'Institut national des jeunes aveugles. La séance s'ouvre à 9 h 30.

Membres présents ou représentés (17) :

Mme Nicole BÉRIOU, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
Mme Albane COGNÉ, représentante élue des directeurs des études ;
Mme Antonella GHIGNOLI, professeure à Sapienza Università di Roma (procuration à M. Dario MANTOVANI) ;
M. Vincent GOURDON, directeur de recherche au CNRS ;
M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Jean-Yves TILLIETTE ;
M. Jean-Pierre GUILHEMBET, professeur émérite à l'Université Paris Cité ;
M. Michel LAUWERS, professeur à l'Université Côte d'Azur ;
Mme Marine LÉPÉE, représentante élue des membres scientifiques non enseignants-chercheurs ;
M. Dario MANTOVANI, professeur au Collège de France ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'École française de Rome ;
Mme Cécile MARTINI, représentante élue des autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
M. Jean-Luc MOULLET, directeur général de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, représenté par Mme Alexa PIQUEUX ;
Mme Raphaële MOUREN, responsable des collections à la British School at Rome ;
Mme Claude POUZADOUX, professeure à l'Université Paris Nanterre ;
Mme Agnès ROUVERET, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
Mme Camille SCHMOLL, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales ;
M. Bernard STIRN, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU.

Absent excusé (2) :

M. Audelin CHAPPUIS, sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
Mme Emmanuelle CHAPRON LE BIANIC, professeure à Aix-Marseille Université.

Personnalités à voix consultative :

Mme Audrey BERTRAND, directrice des études à l'EFR ;
Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, présidente du Conseil d'administration ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
M. Cédric QUERTIER, directeur des études à l'EFR.

Assistaient également à la séance :

M. Laurent BECKER, agent comptable de l'EFR ;
Mme Anne-Sophie BOURG, responsable du service des publications à l'EFR ;
Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard ;
Mme Bérénice WATY, responsable du service d'appui à la recherche.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Renouvellement des membres en deuxième et troisième année ;
4. Résultats de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2026-2027 ;
5. Devenir professionnel des membres scientifiques ;
6. Poste de directeur des études pour l'Antiquité ;
7. Programme des publications 2026 et évaluation des manuscrits de la BEFAR ;
8. Charte éthique des publications ;
9. Manuscrits présentés pour publication ;
10. Liste des chercheurs résidents (2025-2026 et 2026-2027) ;
11. État de l'activité du CCPS ;
12. Bilan des délégations d'enseignants-chercheurs et des appels « Impulsion » ;
13. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
14. Questions diverses.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025

J.-P. Guilhembet fait part de quelques coquilles. C. Martini indique que la bibliothèque sera ouverte aux étudiants de master de toutes les universités autres que françaises, et non uniquement italiennes. La directrice du Centre Jean Bérard (CJB) corrige également le calendrier de recrutement du futur directeur du CJB.

Une fois ces corrections apportées, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

En premier point d'information, la directrice de l'EFR fait part aux conseillers de la nomination de l'Ambassadrice de France en Italie, Anne-Marie Descôtes, en remplacement de Martin Briens, au mois de février dernier.

Le deuxième point d'information a trait au compte financier 2025. L'atterrissage est plus favorable que les prévisions du budget initial (BI). Le déficit budgétaire prévu au BI (1 073 00 euros) est ramené à 662 000 euros dont une part sur la trésorerie de recettes fléchées, ce qui se traduit par un prélèvement sur le fonds de roulement de 364 000 euros. Ces meilleurs résultats s'expliquent par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une réduction des investissements. L'établissement a également perçu 170 000 euros en fin d'année (subvention de la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI)), et enregistre une augmentation des ressources propres sur l'hébergement (plus de 200 000 euros). La situation financière se dégrade progressivement, mais les critères de soutenabilité budgétaires restent bien au-delà des seuils prudentiels.

Le troisième point d'information concerne le financement de la recherche. L'établissement enregistre deux projets déposés auprès de l'Agence nationale de la recherche (ANR) en deuxième phase d'acceptation (sur 7 projets soumis). Aucun nouveau projet Marie Skłodowska-Curie n'a été sélectionné. Pour rappel trois projets sont actuellement en cours d'exécution à l'EFR. Deux projets européens ERC seront soumis cette année en Antiquité (F. Le Bars et D. Moreau).

Plusieurs programmes financés par l'ANR s'achèveront à court terme. Aussi, au vu des sommes importantes versées au titre du préciput et des coûts indirects au bénéfice de l'établissement (25 %

du financement), il sera nécessaire de déposer de nouveaux projets. Pour cela, est envisagé le lancement d'un nouvel appel à projet « Impulsion » fin 2026, afin de favoriser des soumissions en 2028 ; de nouveaux projets pourraient ainsi démarrer en 2029. Reste en suspens la question d'un éventuel fléchage sur ce type d'appel.

En quatrième point, la directrice fait part aux conseillers du recrutement récent d'un assistant pour la gestion des projets sur ressources fléchées au sein du service d'appui à la recherche (SAR), C. Gilliot. À terme, une cellule de montage de projets interservices SAR-agence comptable pourrait être mise en place.

Le cinquième point d'information porte sur la redéfinition du périmètre d'activité du service communication, dont l'activité s'est diversifiée, avec un élargissement à de nouvelles missions de médiation (expositions, podcasts, documentaires, partenariats avec des institutions culturelles et patrimoniales) et à des actions plus soutenues dans le domaine « science et société ». Après le départ en détachement de la responsable du service, un recrutement temporaire a été effectué sur un poste de chargé de communication en contrat local sans responsabilité de service, celle-ci étant provisoirement assurée par la direction. Désormais, pour consolider ce service et revenir à une situation stable, ce personnel sera nommé sur le poste de contractuel public vacant, en tant que responsable du service communication, tandis que l'assistante de communication sera nommée chargée de communication. Le service communication s'intitulera désormais « service communication et médiation ».

Le sixième point d'information concerne le service informatique actuellement fragilisé. Le responsable du service partira en effet à la retraite le 26 juin 2026, mais s'absente en réalité dès le mois de mars (droits à congés sur compte-épargne-temps). Un concours a été ouvert pour assurer son remplacement. Les auditions le 4 mars 2026 ont conduit au recrutement de Jérôme Valette, ingénieur des mines et collaborateur externe de longue date, sur plusieurs projets numériques menés au sein de l'établissement. Un service d'infogérance sera mis en place pour 6 mois, avec transfert de compétences, afin de lui permettre d'acquérir la pleine maîtrise de l'administration du système informatique. La prise de poste est prévue au 1^{er} avril 2026.

Le septième point concerne l'activité de l'Unione internazionale degli istituti di archeologia storia e storia dell'arte in Roma. Grâce à la subvention octroyée par la DGRI (100 000 euros), une chercheuse, V. Tettamanti, a pu être recrutée dès novembre 2025, pour 9 mois. Sa présence a permis de relancer le Rome Modern Italy Seminar inter-instituts. Un appel pour l'octroi de bourses d'une durée de 6 mois a pu être diffusé. En outre, l'Unione s'est associée à un accord avec l'INHA et la Bibliothèque Herziana pour l'attribution d'une bourse en histoire de l'art (« digital art history »).

Le huitième point est une information concernant la signature d'une convention avec l'École du Louvre qui permettra à l'EFR d'accueillir à Rome un boursier financé par cet établissement.

Le neuvième point concerne le Réseau des écoles françaises à l'étranger (ResEFE). Cette année, la présidence du réseau revient à l'EFR. Les coûts relatifs au service commun devraient être moindres qu'en 2025 du fait de la consommation d'emploi d'une seule personne (10 000 euros environ par École à prévoir en 2026 par rapport à 21 000 euros en 2025). Le nouvel ingénieur pour le numérique (J.-S. Gros) a organisé, avec les équipes de l'EFR, la formation au numérique pour les nouveaux membres, à Rome, en janvier 2026, avec une table ronde finale sur l'intelligence artificielle très appréciée. Cette formation est prolongée, sur ce thème, par des séminaires en ligne au printemps. J.-S. Gros effectue également un travail de rénovation du site internet du ResEFE, afin de mieux valoriser les activités de celui-ci. La série « Le fil d'Ariane », vidéos de courte durée sur chacune des cinq écoles a fait l'objet d'une projection à l'ENS, et les directeurs souhaiteraient qu'elle puisse être diffusée dans d'autres lieux. La directrice invite les conseillers à suggérer des occasions, et propose une projection à l'Institut. Par ailleurs, les EFE ont proposé plusieurs projets labellisés dans le cadre

du bicentenaire de la photographie et l'AIBL les a invitées à participer à un colloque fin 2027 à cette occasion, ainsi qu'à une exposition de photographies. Enfin, une réflexion est en cours pour confier une mission relative à la valorisation et aux partenariats du ResEFE à un enseignant-chercheur en délégation.

Le dixième point d'information concerne le rapport de l'AIBL sur l'activité 2024 de l'EFR. Ce rapport est joint à la documentation du présent conseil. Ce rapport salue le dynamisme de l'établissement qui parvient à concilier son héritage avec les évolutions techniques et scientifiques de la recherche internationale. Sont en particulier soulignés la qualité de la formation dispensée à des chercheurs français et étrangers, l'ouverture aux thématiques méditerranéennes, la diversité des sujets traités et des institutions participantes, le format de rencontres régulières en croissance.

La directrice de l'EFR souhaite faire quelques mises au point sur certaines observations du rapport, notamment sur deux points. Le premier concerne les interrogations formulées quant à la place des sciences sociales dans les activités de l'établissement. La directrice rappelle qu'un poste de membre dans ce secteur disciplinaire a été introduit dès la fin des années 1990, sous la direction de C. Pietri, et que les statuts actuels de l'EFR définissent bien son périmètre (art. 3) comme relevant de « l'archéologie, de l'histoire et des autres sciences humaines et sociales, de la Préhistoire à nos jours ». Le rapport manifeste par ailleurs une préoccupation relative aux membres scientifiques à l'EFR obtenant un poste sans avoir accompli un séjour de trois ans à l'EFR. Sur ce point, la directrice précise que, depuis 2011, sur 93 membres entrés à l'EFR, 4 l'ont quittée à l'issue de la première année et 4 en fin de deuxième année (soit 8,6 %). Compte tenu du faible nombre de postes mis au concours dans la conjoncture actuelle, il apparaîtrait déraisonnable que les membres ne se portent pas candidats, dès qu'ils le peuvent, sur les rares postes correspondant à leur profil. La directrice précise en outre que les membres sont recrutés pour un an, renouvelable deux fois, et non pas pour une durée de trois ans. Enfin, l'exemple de P. Péfau témoigne des mesures mises en œuvre pour permettre aux membres de profiter au mieux de leur séjour de recherche sur le terrain : ayant obtenu un poste au CNRS en fin de première année, l'intéressé a décalé sa prise de poste de 6 mois puis a été accueilli en tant que chercheur résident à l'EFR, en accord avec la direction de son laboratoire de rattachement, ce qui lui a permis de remettre le mémoire demandé aux membres en deuxième année. En troisième année, les membres sont libérés de toute obligation statutaire. Enfin, la directrice revient sur la mention du « poids croissant des charges administratives » des directeurs des études. Cette charge reste sans conteste lourde, surtout pour les expertises scientifiques diverses qu'elle comporte. Cependant, la mise sur pied du service d'appui à la recherche permet précisément d'alléger des tâches administratives ou d'organisation et de coordination qui, en précédence, ne reposaient que sur les directeurs des études, comme par exemple les procédures de recrutement des doctorants sous contrat en partenariat avec les universités.

N. Bériou observe que les auteurs du rapport sont souvent d'anciens membres scientifiques, qui se basent sur leur expérience passée. A. Rouveret estime que le tableau sur le devenir des membres servira à mieux comprendre la dynamique des départs en cours de séjour, à la lumière de leurs statuts (fonctionnaires ou pas, provenant d'une formation effectuée en France ou à l'étranger) et des nouveaux équilibres constitués par ces statuts diversifiés. Elle suggère qu'il soit joint au prochain rapport.

R. Mouren observe que ces modifications d'équilibres en fonction des statuts des chercheurs ne sont pas propres à l'établissement, et que l'enseignement supérieur et la recherche se sont profondément transformés en s'internationalisant. Au sujet d'une remarque du rapport sur les acquisitions de livres en histoire médiévale, elle précise qu'un catalogue commun à plusieurs bibliothèques romaines octroie une large place aux ouvrages concernant la période médiévale. La responsable de la bibliothèque confirme par ailleurs l'équilibre tenu dans les acquisitions.

J. Y. Tilliette estime que la possibilité de passer un séjour de trois ans à l'étranger est un privilège exceptionnel ; il s'engage à transmettre au rapporteur les remarques et observations énoncées en séance.

La directrice de l'EFR conclut que l'internationalisation des recrutements et la diversification des profils introduisent des éléments plus complexes que par le passé pour la préparation des membres aux débouchés professionnels qui s'offrent à eux, désormais à envisager à l'échelle internationale. Pour faire écho à la journée dédiée aux Écoles françaises à l'étranger en septembre 2025 au ministère, à l'occasion de la signature de leurs contrats pluriannuels, elle propose une présentation de la trajectoire des EFE à l'Institut de France, si cela semble opportun.

N. Bériou souscrit très favorablement à cette proposition, estimant qu'un échange oral permettrait une meilleure compréhension des enjeux.

V. Gourdon est de l'avis que les jeunes chercheurs doivent candidater sur les emplois stables dès que se propose une offre correspond à leurs spécialités et confirme la richesse de l'activité des membres au cours du séjour. Il souhaite connaître les conséquences pour l'établissement d'un départ anticipé. La directrice de l'EFR indique que le poste vacant est mis au concours pour la rentrée suivante.

G.-H. Soutou, portant l'avis du Secrétaire perpétuel, confirme que les évolutions des activités de l'EFR vers l'international sont positives, même si elles peuvent également complexifier certaines situations. L'ouverture aux sciences sociales lui semble à soutenir.

C. Schmoll rappelle que l'EFR constitue la seule opportunité pour les chercheurs en sciences sociales en Italie, opportunité qui permet la circulation des chercheurs entre la France et l'Italie, en tant qu'espace de coopération pour cette discipline.

3. Renouvellement des membres en deuxième et troisième année

La commission d'admission, présidée par M. Lauwers, s'est déclarée très satisfaite par l'activité, très soutenue, des membres, en particulier en matière de publications, d'activités de terrain et d'animation de la recherche. Elle a émis un avis favorable pour les renouvellements demandés.

- Antiquité :

Le passage de première année en deuxième année concerne K. Blary, A. Durand et M. Mauger ; de deuxième année en troisième année, C. Chaigneau et M. Lépée.

- Moyen Âge :

Le passage de première année en deuxième année concerne M. Boyard et M. Fulconis ; de deuxième année en troisième année, M. Messina et E. Shelina.

- Époques moderne et contemporaine :

Le passage de première année en deuxième année concerne S. Dolbeau et W. Gaboreau ; de deuxième année en troisième année, G. Cilmi.

Après la présentation, par les directeurs des études respectifs, des rapports sur l'activité des membres, le conseil scientifique approuve à l'unanimité le renouvellement des membres de première en deuxième année et de deuxième en troisième année.

4. Résultats de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2026-2027

La directrice de l'EFR remercie la commission d'admission, qui s'est réunie pour la dernière fois dans cette formation.

Le président de la commission d'admission, M. Lauwers, résume le déroulement de la procédure de recrutement pour l'année universitaire 2026-2027. Cinq postes sont à pourvoir pour la rentrée 2026.

On compte 84 candidatures dont une non recevable (contre 64 en 2025, 48 en 2024), dont une large part (47 %) concernant les Époques moderne et contemporaine (avec 40 % des candidatures en sciences sociales dans cette section). On constate cette année que plusieurs dossiers se situent à l'intersection entre l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge. On compte 25 % de deuxièmes ou troisièmes candidatures ; 47 candidatures d'hommes pour 36 candidatures de femmes. Pour le Moyen Âge, on observe plus de candidatures posées par des candidats de nationalité italienne que par des candidats de nationalité française (12 candidatures italiennes contre 9 françaises). Cette constatation vaut également pour les candidats en Antiquité. Vingt-et-une personnes ont été retenues pour les auditions (7 par section) pour un nombre de candidatures à hauteur de 22 dossiers pour l'Antiquité, 22 dossiers pour le Moyen Âge et 39 pour les Époques moderne et contemporaine.

Les candidats retenus sont les suivants :

Antiquité :

- Marjolaine Benaïch (1^{re} candidature), intitulé du projet de recherche « Vicus desertissimus ? *Dynamiques urbaines et identité civique dans les municipes du Latium à l'époque impériale (I^{er} - III^e siècle)* ».
- Cyprien Mureau (1^{re} candidature), intitulé du projet de recherche « Pecora, purpurae, e ferae : *dynamiques des économies animales du littoral du nord de l'Adriatique entre Antiquité et Moyen Âge (III^e-VII^e siècle)* ».

Moyen Âge :

- André Moutinho Rodrigues (1^{re} candidature), intitulé du projet de recherche « *Aux origines de l'économie-monde atlantique. Le réseau portugais à la Curie et ses rapports avec les marchands-banquiers italiens (1409-1514)* ».
- Giovanni Ziggio (1^{re} candidature), « *Communautés politiques maritimes et présence angevine* ». *Gênes et Marseille dans les années de Robert d'Anjou (1318-1336)* ».

Époques moderne et contemporaine

- Héloïse Faucherre-Buresi, (3^{ème} candidature), « *Écouter Naples au XIX^e siècle : la construction d'une phonosphère urbaine méridionale* »

La liste complémentaire est la suivante :

- 1 Claire Lorenzelli
- 2 Pierre Charrey
- 3 Corentin Voisin
- 4 Lucas Puygrenier
- 5 Antonin Charrié-Benoist
- 6 Gaëlle Herbeth

La liste principale et la liste complémentaire relatives au recrutement des membres scientifiques pour l'année universitaire 2026-2027 sont approuvées par le conseil scientifique à l'unanimité.

5. Devenir professionnel des membres scientifiques

Un document est porté à connaissance des conseillers. Celui-ci avait initialement été élaboré pour le Hcéres en 2021, puis mis à jour et présenté oralement en 2024, avant d'être revu et complété pour la présente séance. On constate un allongement des délais entre l'affectation à l'EFR et l'obtention d'un poste stable dans l'ESR. Ainsi, le taux de stabilisation des chercheurs à la sortie immédiate de l'établissement est en baisse, mais dans les cinq années suivant le séjour à l'EFR, les membres obtiennent, pour plus de 90 % d'entre eux, un poste de maître de conférences (en France ou à

l'étranger) ou de chercheur au CNRS. On constate également que la moyenne de l'âge d'entrée des jeunes chercheurs à l'EFR (32 ans) est en hausse. Sur 129 membres ayant quitté l'EFR depuis 2004, 103 membres sont affectés dans l'ESR (le recul manque pour les sorties des trois dernières années).

L'EFR veille à recruter de jeunes docteurs, titulaires d'un doctorat soutenu dans les cinq ans précédant l'affectation à l'EFR. La succession des contrats post-doctoraux avant de parvenir à une stabilisation témoigne de la précarisation des chercheurs dans la première phase de leur carrière. La directrice des études pour l'Antiquité précise que les contrats post-doctoraux proposés à l'EFR diffèrent de ceux effectués dans le cadre de projets financés (ANR), souvent plus techniques, et que les sujets étudiés sont librement définis par les candidats.

6. Poste de directeur des études pour l'Antiquité

Audrey Bertrand, nommée directrice des études en septembre 2023, unique candidate sur le poste, a transmis sa candidature à la directrice de l'EFR, pour un second et dernier mandat (2026-2029). Maîtresse de conférence à l'Université G. Eiffel depuis 2013, elle a été affectée à l'EFR en septembre 2023 et, depuis lors, a mis ses compétences en archéologie et en histoire ancienne au service de l'établissement de manière exceptionnelle. Aussi la directrice propose-t-elle son renouvellement avec plaisir et conviction, compte tenu du travail réalisé au sein de la section Antiquité avec enthousiasme et sérénité, ainsi qu'avec beaucoup de discernement. Son expérience lui a permis de gérer le service archéologique avec efficacité et de nouer d'excellents rapports avec les surintendances. A. Bertrand a su rapprocher l'activité du CJB de celle de l'EFR, renforcer la collaboration avec les pays du Maghreb - actions prioritaires dans le cadre du présent contrat pluriannuel - et elle a assumé avec aisance la lourde tâche du pilotage de la section (supervision de 10 programmes structurants, 3 projets financés par l'ANR, 2 bourses MSCA, orientation des chercheurs résidents, des boursiers et des membres). Représentante de l'établissement auprès de l'AIAC et de l'Unione internazionale, elle a aussi investi dans des activités de valorisation (commémoration des 50 ans du site de place Navone et des 150 ans de l'EFR, Journées de l'archéologie, activités ouvertes au public scolaire...). A. Bertrand a su lier entre elles les différentes missions de la direction des études, dans un souci d'équilibre, de qualité et de dynamisme. Au cours de son deuxième mandat, elle devra veiller à achever son habilitation à diriger des recherches (HDR). La directrice du CJB se félicite des relations de travail avec A. Bertrand et de ses conseils avisés. La directrice du CJB et le président du conseil scientifique s'expriment à leur tour pour confirmer ces propos.

La nomination d'Audrey Bertrand pour un second mandat est approuvée à l'unanimité par le conseil scientifique.

7. Programme des publications 2026 et évaluation des manuscrits de la BEFAR

Un document sur les projets de publications en 2026 est porté à la connaissance des conseillers. Ceux-ci sont, au cours de l'année, soumis à des modifications. Le président du conseil scientifique souligne l'ampleur de ce programme et s'enquiert de son coût. La responsable du service des publications détaille les dépenses à prendre en considération (les frais de réalisation des ouvrages, de relecture/réécriture, de mise en page, d'impression, les coûts de stockage et les frais d'expédition). Pour les deux prochaines années, l'activité du service devrait augmenter du fait des publications des programmes du contrat pluriannuel 2022-2028 en cours d'achèvement.

En ce qui concerne les publications des BEFAR, la directrice de l'EFR propose au conseil scientifique de passer d'une à deux expertises, comme ce qui est fait pour les autres ouvrages publiés à l'EFR. Il est précisé que les comités de rédaction des *Mélanges* seront renouvelés prochainement. Enfin, la question de l'accessibilité numérique est un chantier auquel s'attache l'EFR.

La directrice précise que les EFE seront présentes au Salon du livre des *Rendez-vous de l'histoire* de Blois.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité le passage d'une expertise à deux expertises pour les ouvrages à publier dans la BEFAR.

8. Charte éthique des publications

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la charte éthique des publications. Ce document sera porté en annexe au règlement intérieur de l'établissement.

9. Manuscrits présentés pour publication

- N. Bouloux, *Ancien et moderne : la Géographie de Sebastiano Compagni (1509)*

Le président du conseil scientifique encourage une réflexion sur le titre proposé.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la publication du manuscrit.

10. Liste des chercheurs résidents (2025-2026 et 2026-2027)

La liste 2025-2026 est définitive, tandis que la liste 2026-2027 est indicative. Pour 2025-2026, on dénombre 38 mensualités financées par l'EFR (32 en 2024), 3 Soutiens à la mobilité internationale (EFR/CNRS), outre 14 mensualités sur les ressources propres des chercheurs accueillis, soit un total de 55 mensualités de séjour.

L'année 2026 enregistrera une augmentation du nombre de mensualités, avec un allongement des durées de séjour.

La représentante du ministère se félicite de l'accueil de conservateurs qui rejoint la volonté de mieux articuler recherche et musées. La directrice précise que la convention récemment signée avec le musée du Louvre témoigne de la volonté de renforcement des liens entre l'établissement et les musées.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la liste des chercheurs résidents pour 2025-2026 et pour 2026-2027.

11. État de l'activité du CCPS

Le CCPS s'est réuni le 14 janvier 2026. Sur 13 demandes, 10 ont été acceptées dont 4 avec révision. La moitié des demandes provient de membres scientifiques, chercheurs résidents et directeurs des études. Les financements sollicités au titre du CCPS se montent pour l'année 2025 à 34 264 euros outre les hébergements (18 000 euros, non décaissés), soit 7 % des dépenses de recherche des sections scientifiques.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité les demandes de financement.

12. Bilan des délégations d'enseignants-chercheurs et des appels « Impulsion »

Ce bilan porte sur les années 2021-2025, les deux dispositifs ayant la même finalité, celle de faciliter la soumission de demandes de financement auprès des agences de moyen en partenariat avec l'EFR. Le dispositif « Impulsion » (3 appels, 2020, 2022 et 2023) présente le résultat suivant : sur 12 projets accompagnés, 5 ont été retenus et financés (quatre par l'ANR, un par l'ERC). Un nouvel appel sera

lancé en 2026. Par ailleurs, 8 enseignants-chercheurs ont été accueillis en délégation, ce qui s'est traduit par la soumission de 6 projets à l'ANR et deux à l'ERC. Les trois projets ayant obtenu un financement avaient bénéficié d'un premier soutien « Impulsion ».

Au total, ces deux dispositifs ont représenté une dépense de 382 000 euros pour 1 313 000 euros de recettes fléchées obtenues.

La discussion qui suit la présentation de ce bilan souligne l'intégration des projets financés sur ressources fléchées dans la politique de l'établissement.

13. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Les conventions portées à connaissance du conseil scientifique concernent des accueils de stagiaires, notamment auprès du CJB, des aides à la publication, des reversements pour des manifestations scientifiques et des conventions d'accueil. La directrice de l'EFR attire l'attention du conseil sur le renouvellement de la convention entre le CNRS et l'EFR pour l'UAR 3133CJB et sur l'accord-cadre passé avec l'École du Louvre.

14. Questions diverses

Aucune question diverse.

La séance est close à 13 heures.